

MINISTERE DE LA SANTE

\*\*\*\*\*

CABINET

\*\*\*\*\*

BURKINA FASO

-----

Unité – Progrès – Justice

013.12.11

Arrêté n°2006\_\_\_\_\_/MS/SG/DRH/SA  
portant nomination d'un coordonnateur du  
comité sectoriel santé de lutte contre le  
VIH/SIDA

## LE MINISTRE DE LA SANTE



- VU la Constitution du 02 juin 1991 ;
- VU le Décret n°2006-002/PRES du 05 janvier 2006, portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret 2006-003/PRES/PM du 06 janvier 2006, portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- VU Le Décret 2002-254/PM/SGG-CM du 17 juillet 2002, portant organisation-type des départements ministériels ;
- VU le Décret 2002-464/PRES/PM/MS du 4 octobre 2002, portant organisation du Ministère de la Santé ;
- Vu Le Décret N° 2001-251/PRES/PM/MS du 30 Mai 2001, portant création du Conseil National de Lutte contre le Sida et les IST ;
- VU L'arrêté N°2001-217/MS/SG/DEP du 02 octobre 2001, portant création d'un comité sectoriel santé de lutte contre le VIH/SIDA.

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** / - Monsieur SANOU Marie Joseph, Mle 34 275, Médecin, est nommé  
Coordonnateur du comité sectoriel santé de lutte contre le VIH/SIDA  
et les IST.

**Article 2** / - Le Secrétaire Général du Ministère de la Santé est chargé de  
l'application du présent arrêté.

**Article 3 / -** Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé en sa qualité sus nommée, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Ampliations**

- 1 - SG
- 1 - DGS
- 1 - DEP
- 1 - DRH
- 1 - SP/CNLS-IST
- 1 - Solde
- 1 - Trésor
- 1 - CF
- 1 - Intéressé
- 1 - J.O
- 1 - Archives/chrono

Ouagadougou, le 08 FEB 2006



**Bédouma Alain YODA**

*Commandeur de l'Ordre National*